

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1342

3 juillet 2007

SOMMAIRE

Agence Immobilière Millebiertg Käerch S.à r.l.	64415	Financière Express Holding 2001 S.A.	64405
All About It Systems S.A.	64400	Goblet & Lavandier, Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	64406
Argenta Life Luxembourg S.A.	64405	Ichor Investments S.A.	64403
Audiolux	64370	Immomod S.A.	64401
BE Finance S.à r.l.	64407	Immomod S.A.	64402
BIEL Fund Management Company S.A. ..	64415	Ingenierie-Trading-International S.à r.l. ..	64408
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	64404	Lakeside Invest S.A.H.	64414
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	64406	Legg Mason Managed Solutions SICAV ..	64404
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	64414	Lochmore	64416
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg	64413	Merlin S.A.	64405
Cadran S.A.	64414	MF14 S.à r.l.	64394
Chenonceau S.A.	64407	NCE	64371
Cheyenne S.A.	64407	Optique New Look	64408
Coldas S.A.	64388	Parworld	64370
Compagnie Financière Ciragan S.A.	64402	Parworld	64403
Defi Invest S.A.	64403	Parworld	64401
DI Assets S.A.	64408	Passpat Investments S.A.	64388
Die Brille S.à r.l.	64401	Protex Finance S.A.	64406
Duault & Jacquemin, Sàrl	64413	Protex Finance S.A.	64408
Duault & Jacquemin, Sàrl	64413	Romada.Fi S.A.	64415
Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A.	64402	Satin S.A.	64407
European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l.	64371	Sky Broadband S.A.	64409
Financière des Bergues S.A.	64402	Stena International S.à r.l.	64400
		Tebowa International S.A.	64380
		Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl	64403
		Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg	64416

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mars 2007 que:

- Messieurs Joseph Jean Aghina, demeurant à MC-98000 Monaco, Les Sporades, avenue des Papalins 35, Alain Huberty, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, Jo Santino, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, Gaston Schwertzer, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp, et François Tesch, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007;

- la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur François Tesch a été reconduit comme Président et Monsieur Gaston Schwertzer comme Vice-président et Administrateur-délégué pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

AUDIOLUX

A. Huberty / F. Tesch

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007061073/6583/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 février 2007 a nommé, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe Marchessaux, 5, avenue Kléber, F-75116 Paris, France comme nouvel Administrateur de la Société et ce, pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Gilles Glicenstein;
- Monsieur Guy de Froment;
- Monsieur Christian Volle;
- Madame Tina Wilkinson;
- Monsieur Marc Raynaud.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

Pour extrait conforme

Pour PARWORLD SICAV

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007062452/2300/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 102.785.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 390 du 29 mars 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007061082/230/12.

(070058789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

NCE, Société Anonyme.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 127.774.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NITROCISION LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Idaho, United States, having its registered office at 151 N. Ridge, Suite 260, Idaho Falls, Idaho 83402 United States, registered with the Idaho Secretary of State under number WV 17269,

Here represented by M^e Catherine Graff, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 25th April 2007.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is NCE.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the development, the commercialization of new technologies and in particular the cryogenic jet technology and the Nitrojet technology by any way including distribution, sale and rental.

3.2. It may in particular:

- directly and through its subsidiaries or agents operate, acquire, finance, manage, research or otherwise deal with or provide services with respect to the cryogenic technology and any corresponding patent or intellectual property;
- provide customers technical supports in the research of the said technologies;
- use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire by way of investment, contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

3.3. The above enumeration is merely indicative but is not limitative.

3.4. The Company may take any action and perform any commercial, technical and financial operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 90,000.- (ninety thousand euros) divided into 9,000 (nine thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each and fully subscribed.

The Company's authorized capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand euros).

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three directors divided into two types named Type A directors and Type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or a notary, and in judicial proceedings, either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the joint signatures of at least one Type A director and one Type B director, and, within the limits of the day to day management, by the person(s) to whom the daily management has been delegated, acting individually.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The delegation of the day to day management in favor of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors present and represented who voted and did not abstain.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the second Wednesday of June at 5.00 P.M. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2007.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2013. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 9,000 (nine thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by NITROCISION LLC, named above, and partially paid up in cash, therefore the amount of EUR 22,500.- (twenty two thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS BANK, on 26th April 2007.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law, expressly states that they have been fulfilled and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr William F. Rigby, residing in 3004 Westmoreland Cir, Idaho Falls, ID 83402 USA, and
- Mr Ronald Ray Warnecke, residing in 2644 Galway Cir Idaho Falls, ID 83404 USA,

are each appointed as type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall deliberate on the annual accounts of the Company in 2013;

- 2) - Mr Thierry Debionne, residing 33, rue de la Victoire, in Metz, France, and
- Mr Detlef Xhonneux, residing professionally 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

are each appointed as type B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall deliberate on the annual accounts of the Company in 2013.

3) - Mr Debionne, abovementioned is appointed as managing director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall deliberate on the annual accounts of the Company in 2013.

4) - MAZARS, residing at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall deliberate on the annual accounts of the Company in 2013.

- 5) - The registered office of the Company shall be established at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NITROCISION LLC, une société valablement constituée de droit de l'Etat de l'Idaho, Etats-Unis, ayant son siège social au 151 N. Ridge, Suite 260, Idaho Falls, Idaho 83402, Etats-Unis, immatriculée auprès du Registre de l'Etat de l'Idaho sous le numéro W 17269,

Ici représentée par M^e Catherine Graff, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé le 26 avril 2007.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est NCE.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est le développement, la commercialisation de nouvelles technologies et notamment la technologie liée au jet cryogénique ainsi que la technologie Nitrojet par tout moyen y inclus la distribution, la vente et la location.

3.2. Elle peut notamment:

- directement et à travers ses filiales ou agents opérer, acquérir, financer, gérer, rechercher, traiter de ou fournir tous services liés à la technologie de la cryogénie et tout brevet d'invention ou toute propriété intellectuelle y relatif;
- fournir des supports techniques aux consommateurs dans la recherche desdites technologies;
- utiliser ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la mise à disposition d'un portefeuille consistant en toutes valeurs de participation, marques et brevets d'invention de quelque nature que ce soit, participer à la création au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir au moyen d'investissement, de participation, souscription, garantie, option d'achats ou par tout autre moyen de quelque nature que ce soit, tout type de garanties, brevets d'invention, les réaliser au moyen de la vente, la cession, l'échange ou autres, développer ces garanties et brevets d'invention, et donner aux sociétés dans lesquelles elle a des intérêts participatifs toute aide, prêts, avances ou garanties.

3.3. L'énumération susvisée est purement indicative et non limitative.

3.4. La Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) divisé en 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou tout autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement de son article 49-8.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs divisé en deux catégories nommés administrateurs de catégorie A and administrateurs de catégorie B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée dans tous ses actes y inclus ceux pour lesquels l'intervention d'un officier ministériel ou d'un notaire est requise et dans toute procédure judiciaire, soit par la signature unique du président du conseil d'administration soit par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B et dans les limites de la gestion journalière par toute(s) personne(s) agissant individuellement à qui la gestion journalière aura été confiée.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le deuxième mercredi du mois de juin à 17.00 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2013. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 9.000 actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par NITROCISION LLC, prénommée, et a été partiellement libérée en numéraire. Le montant de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la BANQUE FORTIS, le 26 avril 2007.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.500,-

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - M. William F. Rigby, demeurant 3004 Westmoreland Cir, Idaho Falls, ID 83402, Etats Unis d'Amérique, et
- M. Ronald Ray Warnecke, demeurant 2644 Galway Cir Idaho Falls, ID 83404, Etats Unis d'Amérique,
sont chacun nommés administrateurs de catégorie A jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société en 2013.
- 2) - M. Thierry Debionne, demeurant 33, rue de la Victoire, à Metz, France, et
- M. Detlef Xhonneux, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
sont chacun nommés administrateurs de catégorie B jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société en 2013.
- 3) M. Debionne susmentionné est nommé administrateur délégué jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société en 2013.
- 4) MAZARS, résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société en 2013.
- 5) Le siège social de la Société est établi au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7047. — Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007061356/242/480.

(070063864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Tebowa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.819.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

1.- The company under the laws of Panama VACON PROPERTIES S.A., having its registered office in Panama-City, East 54th Street (Republic of Panama);

2.- The company under the laws of Panama BUTTE S.A., having its registered office in Panama-City, East 54th Street (Republic of Panama).

The appearing parties are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing in L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following articles of incorporation.

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (*société anonyme*), under the name of **TEBOWA INTERNATIONAL S.A.** (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose for which the company is founded is the holding and the development of intellectual rights of any nature as well as the grant of utilization license of the latter; the company will also be able to develop all activities of research and development aiming at optimizing the value of these rights.

The purposes for which the company is founded is further the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of May at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The first delegate of the board of directors may be nominated by the first general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1.- The company under the laws of Panama VACON PROPERTIES S.A., prenamed, one hundred and fifty-five	155
2.- The company under the laws of Panama BUTTE S.A., prenamed, one hundred and fifty-five	155
Total: three hundred and ten	310

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand three hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following persons have been appointed as directors of the company:

- Mr Christian Obrad, company director, born in Milano (Italy), on the 14th of April 1974, residing professionally in CH-6900 Paradiso/Lugano, Riva Paradiso 42 (Switzerland);

- Mr Olivier Liegeois, bachelor in accounting, born in Bastogne (Belgium), on the 27th of October 1976, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Mr Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), born in Bastogne (Belgium), on the 6th of June 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. Has been appointed auditor of the company:

The limited liability company BF CONSULTING S.à r.l, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B number 125.757.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

5. The head office of the company shall be fixed in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

6. Following the faculty offered by article twelve (12) of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Christian Obrad, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company, including all banking operations.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Panama-City, East 54th Street (République du Panama);

2.- La société de droit panaméen BUTTE S.A., ayant son siège social à Panama-City, East 54th Street (République du Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de TEBOWA INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires / Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq	155
2.- La société de droit panaméen BUTTE S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq	155
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
 - Monsieur Christian Obrad, administrateur de société, né à Milan (Italie), le 14 avril 1974, demeurant professionnellement à CH-6900 Paradiso/Lugano, Riva Paradiso 42 (Suisse);
 - Monsieur Olivier Liegeois, Bachelier en Comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;
 - Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société à responsabilité limitée BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.757.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Christian Obrad, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2007. Relation GRE/2007/2170. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061471/231/455.

(070064484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Coldas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.874.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062209/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03718. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Passpat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.813.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of PASSPAT INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 01.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by two of its directors, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. The following person is appointed director:

Mr Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38 875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PASSPAT INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée par deux de ses administrateurs, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. La personne suivante est nommée administrateur:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1695. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061496/231/337.

(070064474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

MF14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 108.981

here represented by Mr. Frank Walenta, lawyer, professionally residing in Luxembourg at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

by virtue of proxy given on April 19th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as well as by the articles of association.

Art. 2. The object of the company is the acquisition management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the company belongs such as, any assistance, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will assume the name MF14 S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of manager, by decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available regards the excess purchase price. The shareholder decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital, in extraordinary general meeting and will entail reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of single shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are indivisible between partners since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one manager A and one or more managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The company's year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the company's year, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10 per cent of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st March, 2008.

Subscription - Payment

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, expressly acknowledges it

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The company will be administrated by the following managers:

Managers A:

- Mr Graeme Stubbs, manager, born in Port Hedland, Australia, the 24 March 1974, with address at 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ London, United Kingdom
- Mr Oliver Smith, manager, born in Skopje, Macédoine, on 4 March 1967, residing Recliffe Gardens, Flat 48, SW10 9MB, London, United Kingdom;

Managers B:

- Mr Roeland P. Pels, lawyer, born on 28 August 1949 in Hilversum, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108.981,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 15 août relative aux sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriété immobilière quelque soit le lieu où elles se situent.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriété immobilière quel que soit le lieu où elles se situent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MF14 S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de un gérant A et de un ou plusieurs gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quart du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prise lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés; Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare l'inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pour cent du capital.

Le solde des bénéfices nets peut être distribués aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul compétente pour décider de la distribution d'acompte sur dividendes,
4. le paiement n'est effectué par la société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mars 2008.

Souscriptions - Libération

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l, la partie comparante, représentée comme dit est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Décision de l'associé unique

La société est administrée par les gérants suivants:

Gérants A:

- M. Graeme Stubbs, gérant, né à Port Hedland, Australie, le 24 mars 1974, demeurant à 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ London, United Kingdom;
- M. Oliver Smith, gérant, né à Skopje, Macédoine, le 4 mars 1967, demeurant à Recliffe Gardens, Flat 48, SW10 9MB, London, United Kingdom;

Gérants B:

- Monsieur Roeland P. Pels, juriste, né le 28 août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. LAC/2007/6982. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007061643/220/292.

(070064694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

All About It Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 103.655.

Der Verwaltungsrat der ALL ABOUT IT SYSTEMS S.A, L-6688 Mertert, vertreten durch seine Mitglieder

Herr Clemens Perz,

sowie

Herr Wolfgang Knill,

sowie

Frau Elke Schirra-Müller

fasst folgenden Beschluss:

Abberufung des Geschäftsführers (Administrateur Délégué) Herr Wolfgang Knill, wohnhaft in Speestraße 17, D-54290 Trier mit sofortiger Wirkung.

Mertert, den 18. Januar 2007.

C. Perz / E. Schirra-Müller / W. Knill.

Référence de publication: 2007061987/2951/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062214/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03528. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Die Brille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 94.005.

Die Gesellschafter der DIE BRILLE S.à r.l., L-6793 Grevenmacher

Herrn Jakob Breuer, Trier

sowie

Herrn Boris Breuer, Leipzig

sowie

Herrn Philipp Breuer, Trier

sowie

Frau Clara Breuer, Trier fassen folgenden Gesellschafterbeschluss:

Herr Bernhard Krewer ist ab dem 8. Novembre 2004 nicht mehr mit der täglichen Geschäftsführung betraut.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Grevenmacher, den 9. Mai 2007.

J. Breuer / Für C. Breuer, P. Breuer, B. Breuer

- / J. Breuer

- / Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007061988/2951/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Immomod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 96.932.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062210/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03899. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 77.384.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 29 mars 2006 que Madame Annyse Guillaume a démissionné de son mandat de Secrétaire Général de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Madame Paola Esteves, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange comme nouveau Secrétaire Général et qui a de ce fait les fonctions de Délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007062454/2300/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Immomod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 96.932.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007062211/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03902. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Compagnie Financière Ciragan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 69.869.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2007062212/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03903. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Financière des Bergues S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 40.836.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2007062213/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03904. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007062487/2147/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02259. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Defi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 101.313.

Le domicile de M. Arnaud Libéral, administrateur de la société, se situe au 52, rue Principale, L-5637 Schuttrange depuis le 15 avril 2006.

Pour extrait conforme
DEFI INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007062450/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Ichor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.290.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062488/764/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04049. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la société

Monsieur Stéphane Weyders, avec adresse professionnelle au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a transféré le 29 décembre 2006 à la société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.961) 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007062449/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 77.384.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 janvier 2006 a pris note de la démission de Monsieur Jean Dominjon en date du 2 août 2005 de son mandat d'Administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a pris également note de la démission de Madame Annyse Guillaume en date du 16 septembre 2005 de son mandat d'Administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Madame Tina Wilkinson coopté lors du Conseil d'Administration du 2 août 2005 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Jean Dominjon.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Gilles Glicenstein;
- Monsieur Guy de Froment;
- Monsieur Christian Volle;
- Madame Tina Wilkinson;
- Monsieur Marc Raynaud.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

Pour extrait conforme

Pour PARWORLD

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007062457/2300/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Legg Mason Managed Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007062282/236/11.

(070065238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

BNP PAM Lux, BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 avril 2006 a pris note de la démission de Monsieur Michel Rouach en date du 13 octobre 2005 de son mandat d'Administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a pris également note de la démission de Monsieur Vincent Lecomte en date du 3 février 2006 de son mandat de Président de la Société.

L'Assemblée Générale a pris note de la nomination de Monsieur Christian Volle en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Monsieur Pascal Biville coopté lors du Conseil d'Administration du 3 février 2006 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Michel Rouach.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Monsieur Philippe Marchessaux coopté lors du Conseil d'Administration du 3 février 2006 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Vincent Lecomte.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Christian Volle; Président
- Monsieur Eric Martin; Administrateur
- Madame Tina Wilkinson; Administrateur-Délégué
- Monsieur Pascal Biville; Administrateur
- Monsieur Marc Raynaud; Administrateur
- Monsieur Philippe Marchessaux, Administrateur.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

Pour extrait conforme
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007062460/2300/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06766. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Merlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.912.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062215/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03531. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070064910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

M^e F. Schultz

Un mandataire

Référence de publication: 2007062301/283/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01454. - Reçu 64 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Financière Express Holding 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.420.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510.

Commissaire:

- MAYFAIR TRUST Sàrl, 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007062412/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Protex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.080.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062308/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03156. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Goblet & Lavandier, Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 45.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOBLET & LAVANDIER INGENIEURS-CONSEILS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007062307/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 3 février 2006 que Monsieur Michel Rouach a démissionné de son mandat d'Administrateur en date du 13 octobre 2005 et que Monsieur Vincent Lecomte a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'Administration en date du 3 février 2006.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Christian Volle en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Pascal Biville, 5 avenue Kléber, F-75116 Paris, France et Monsieur Philippe Marchessaux, 5, avenue Kléber, F-75116 Paris, France en tant que nouvel Administrateur pour achever, respectivement, le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Michel Rouach et Monsieur Vincent Lecomte.

Ces cooptations feront l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007062462/2300/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Chenonceau S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.571.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062293/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10466. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Cheyenne S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.505.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062296/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10462. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Satin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.536.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062298/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10469. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

BE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

HASLEY SARL

Gérant

K. Segers

Référence de publication: 2007062300/6790/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05370. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Ingenierie-Trading-International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 103.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGINERIE-TRADING-INTERNATIONAL S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2007062303/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Protex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062310/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03153. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Optique New Look, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 55.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE NEW LOOK SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007062313/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04204. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.182.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 21 mars 2007 par l'actionnaire unique de DI ASSETS S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 70.182, que:

(1) Ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Robert Reckinger
- Monsieur Jacques Reckinger, et
- Monsieur Emile Vogt

(2) Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une durée de six ans:

- Monsieur Roger Ehrler, ayant pour adresse privée 44 Square Clair-Matin, CH-1213 Petit Lancy, (Suisse);

- VALON S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et

- LANNAGE S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ces changements ont pris effet au 21 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DI ASSETS S.A.

N. Trunkwald

Mandataire

Référence de publication: 2007062404/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of April,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SKY BROADBAND S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 118.641 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 July 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 October 2006, number 1842. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 October 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 11.30 a.m with Mr Alexandre Gobert, maître en droit, professionally residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Oscar-Heinrich Berning, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 3. Object.** The Company has as object the provision of broadband and telephony services in the United Kingdom as well as all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.»

2. Change of the currency of the subscribed share capital of the Company from euro into United Kingdom pounds.

3. Suppression of the nominal value of the shares.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred and twenty United Kingdom pounds (GBP 9,920.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand and eighty United Kingdom pounds (GBP 21,080.-) up to thirty-one thousand United Kingdom pounds (GBP 31,000.-) without issue of new shares.

5. To fix the nominal value of the shares at one hundred United Kingdom pounds (GBP 100.-) per share.

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of thirty-one thousand United Kingdom pounds (GBP 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred United Kingdom pounds (GBP 100.-) each, entirely paid in.»

7. Amendment of the second paragraph of article 11 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

«In the event that the board of directors consists of two categories of directors (category A and category B), the Company will be bound by the joint signature of any A director together with any B director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.»

8. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 3. Object.** The Company has as object the provision of broadband and telephony services in the United Kingdom as well as all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.»

Second resolution

The meeting decides to change the currency of the subscribed share capital of the Company from euro to United Kingdom pounds at the exchange rate of one euro (EUR 1.-) equal to zero point sixty-eight United Kingdom pounds (GBP 0.68).

After the change of the currency, the subscribed share capital of the Company is set at twenty-one thousand and eighty United Kingdom pounds (GBP 21,080.-).

Third resolution

The meeting decides to suppress the nominal value of the shares.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred and twenty United Kingdom pounds (GBP 9,920.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand and eighty United Kingdom pounds (GBP 21,080.-) up to thirty-one thousand United Kingdom pounds (GBP 31,000.-) without issue of new shares.

Such increase of the share capital of the Company has been fully paid up in cash by BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Grant Way, Isleworth, Middlesex TW7 5QD UK and registered under the number 2247735, so that the amount of nine thousand nine hundred and twenty United Kingdom pounds (GBP 9,920.-) is as of now available to the Company as it has been justified to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the nominal value of the shares at one hundred United Kingdom pounds (GBP 100.-) per share and to exchange the three hundred and ten (310) existing shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share into three hundred and ten (310) shares of the Company with a nominal value of one hundred United Kingdom pounds (GBP 100.-) per share.

All powers are conferred to the board of directors to proceed to the exchange of the shares to the shareholders in proportion of their participation in the share capital.

Sixth resolution

As a consequence of such increase of capital, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of thirty-one thousand United Kingdom pounds (GBP 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred United Kingdom pounds (GBP 100.-) each, entirely paid in.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of article 11 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

«In the event that the board of directors consists of two categories of directors (category A and category B), the Company will be bound by the joint signature of any A director together with any B director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.»

Estimate of costs

The costs which are to be born by the Company are estimated at two thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le six avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKY BROADBAND S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.641 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 octobre 2006, numéro 1842. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de M. Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme M. Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit M. Oscar-Heinrich Berning, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prestation de services dans la transmission à large bande et par téléphone au Royaume-Uni ainsi que toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la Société d'euros en livres sterling.

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent vingt livres sterling (GBP 9.920,-) pour l'augmenter de son montant actuel de vingt en un mille quatre-vingt livres sterling (GBP 21.080,-) à trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,-) sans émission de nouvelles actions.

5. Décision de fixer la valeur nominale des actions à cent livres sterling (GBP 100,-) par action.

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La société a un capital social de trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent livres sterling par action, entièrement libéré.»

7. Modification du deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Pour le cas où le conseil d'administration déciderait de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature/les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration.»

8. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prestation de services dans la transmission à large bande et par téléphone au Royaume-Uni ainsi que toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la Société d'euros en livres sterling à un taux de conversion d'un euro (EUR 1,-) égal à zéro virgule soixante-huit livres sterling (GBP 0,68).

Suite au changement de la monnaie d'expression du capital social, le capital souscrit de la Société est fixé à vingt et un mille quatre-vingt livres sterling (GBP 21,080,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent vingt livres sterling (GBP 9.920,-) pour l'augmenter de son montant actuel de vingt en un mille quatre-vingt livres sterling (GBP 21.080,-) à trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,-) sans émission de nouvelles actions.

Cette augmentation du capital a été entièrement libérée en espèces par BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, une limited company, constituée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Grant Way, Isleworth, Middlesex TW7 5QD UK et inscrite sous le numéro 2247735, de sorte que le montant de neuf mille neuf cent vingt livres sterling (GBP 9.920,-) se trouve dès maintenant à disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à cent livres sterling (GBP 100,-) par action et d'échanger les trois cent dix (310) actions existantes de la Société avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action contre trois cent dix (310) actions de la Société avec une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) par action.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital social.

Sixième résolution

Suite à l'augmentation du capital, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La société a un capital social de trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent livres sterling par action, entièrement libéré.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Pour le cas où le conseil d'administration déciderait de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature/les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration.»

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison du présent acte est évalué approximativement à deux mille Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, R. Mouton, O.-H. Berning, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007. Relation: LAC/2007/4884. — Reçu 145,95 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062149/211/216.

(070065362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Duault & Jacquemin, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUAULT & JACQUEMIN, Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007062314/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Duault & Jacquemin, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUAULT & JACQUEMIN, Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007062319/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04200. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.208.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 juin 2006 a ratifié la cooptation de Madame Tina Wilkinson coopté lors du Conseil d'Administration du 5 avril 2006.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Christian Volle;
- Monsieur Marc Raynaud;
- Madame Tina Wilkinson.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007,

Pour extrait conforme
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007062463/2300/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Cadran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue A. Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADRAN S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007062327/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04197. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 1^{er} mars 2005

Conformément à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 1^{er} mars 2005, le Conseil d'Administration nomme en qualité d'Administrateur-Délégué Madame Tina Wilkinson, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007062464/2300/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Lakeside Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 62.790.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 décembre 2006 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée ratifie la nomination de:

- Monsieur Antonio Zullo, avocat, né le 29 juillet 1976 à Lausanne (Suisse), demeurant au 3b, Chemin des Sauges, 1018 Lausanne, Suisse et

- Monsieur Simon Tortell avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte comme administrateurs supplémentaires suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006 et décide que ces deux mandats d'administrateurs tombent sous la catégorie de type B conformément aux statuts.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

LAKESIDE INVEST S.A.H.

F. Olivieri / L. Bergamini

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2007062402/664/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Agence Immobilière Millebiert Käerch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8387 Koerich, 26, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 90.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE MILLEBIERT KÄERCH S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007062328/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04195. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Romada.Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROMADA.FI S.A.

Signature /Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007062329/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04571. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

BIEL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 90.667.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 avril 2007 a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Alfredo Egidio Setubal, Président
- Monsieur Carlos Henrique Mussolini, Administrateur
- Monsieur Lywal Salles Filho, Director, Administrateur
- Monsieur Jean Martin Sigrist Junior, Administrateur
- Monsieur Carlos Eduardo Engler de Vasconcellos, Administrateur

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008.

Pour extrait conforme
Pour BIEL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
L. Ferrara

Référence de publication: 2007062465/2300/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 45.216.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 décembre 2006 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée ratifie la nomination de:

- Monsieur Antonio Zullo, avocat, né le 29 juillet 1976 à Lausanne (Suisse), demeurant au 3b, Chemin des Sauges, 1018 Lausanne, Suisse et

- Monsieur Simon Tortell avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte comme administrateurs supplémentaires suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006 et décide que ces deux mandats d'administrateurs tombent sous la catégorie de type B conformément aux statuts.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

LOCHMORE S.A.

F. Olivieri / L. Bergamini

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2007062399/664/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 avril 2007 que:

L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Patrick Moinet au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco et a procédé à sa réélection, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

L'assemblée a accepté la démission de la société Monsieur Olivier Dorier de son poste de commissaire de la société.

L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, la société BF CONSULTING S.à.r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme nouveau Commissaire de la société.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007062398/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.
